

LE CARILLON

N°
93

HEUGNES
Hiver 2018 - 2019

Sommaire

Mot du Conseil	2
Elections européennes	2 - 3
Conseils Municipaux	3 - 4
Mots des associations	5 - 6
Les festivités en photos	6 - 7
Informations pratiques	8 - 9
Dates à retenir	10
« Il était une fois... »	10- 12
Train touristique	12

Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

mairie.heugnes@wanadoo.fr

www.heugnes.fr

Facebook : Heugnes Indre

Mairie fermée du 6 au 13 mai 2019

A la Une !



Concours des villages fleuris :
Notre commune a été récompensée avec
la remise d'une « Feuille d'Argent
2018 ».

Le Mot du Conseil Municipal

RPI et écoles : Cette année, une soixantaine d'élèves sont scolarisés au sein du RPI Pellevoisin-Heugnes sur 3 classes. Maternelles, CP, CE1, CE2 (½) pour les 2 classes de Pellevoisin et CE2 (½) CM1 et CM2 pour 1 classe à Heugnes.

Nos classes ne sont pas menacées cette année de fermeture. Nous devrions conserver ces 3 classes à la rentrée prochaine sur les 2 sites (ce choix des conseils municipaux des 2 communes de garder les 2 écoles en activité perdurera au moins jusqu'à la fin de nos mandats en Mars 2020).

Jennifer Bonneau à Heugnes et Marie Leroy à Pellevoisin ont rejoint les équipes enseignantes. Elles effectuent un service civique et nous les remercions de leur engagement.

Nadine Maerten a également intégré notre RPI afin d'accompagner les enfants en situation de handicap.

Les projets sont nombreux pour les enfants cette année : exercices de sécurité, permis piéton dans le cadre de la sécurité routière, concours Escapage, visite du Musée du Louvre....

Travaux : Notre carillon d'Eglise vient d'être restauré.

Les portes et fenêtres de la salle des associations et d'un logement communal vont être changées.

Les chemins, fossés... sont en cours d'entretien. Nous remercions les riverains de vouloir bien procéder à l'élitage des arbres dépassant sur la voie publique.

Sécheresse 2018 : Une demande de classement en catastrophe naturelle pour l'année entière a été déposée.

Vie politique et citoyenne : Vous aurez à voter pour les élections Européennes le 26 mai prochain (page spéciale dans ce numéro).

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales **avant le 30 mars 2019**.

Le grand débat initié par le Président de La République se tiendra jusqu'au 15 mars prochain sur le site GRANDDEBAT.fr.

Si vous souhaitez participer mais que vous n'avez pas la possibilité de vous rendre sur ce site internet, vous pouvez venir en mairie où nous pourrions enregistrer votre participation.

La gendarmerie organise une réunion publique le 12 mars 2019 à 18 h à la salle des Associations, venez nombreux.

Rappel aux propriétaires de chiens : la divagation des animaux est interdite. Merci de garder vos animaux sur vos propriétés.

Bienvenue à tous les nouveaux arrivants dans notre commune.

Sophie GUERIN.

Elections Européennes

Du 23 au 26 mai auront lieu les élections européennes dans l'ensemble des 27 états membres. En France, elles auront lieu le 26 mai.

Les élections européennes 2019 auront lieu du 23 et 26 mai dans tous les pays membres pour élire les représentants des citoyens européens au Parlement. Cette année, quelques changements sont prévus.

Pour les élections

La loi du 25 juin 2018 a introduit un changement majeur en France : l'adoption d'une circonscription unique mettant fin aux huit circonscriptions régionales. Chaque parti devra présenter une liste de candidat pour l'ensemble du territoire français de 79 candidats. Le système de la représentation proportionnelle est toujours conservé. A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Les sièges du Parlement européen sont attribués en fonction du nombre d'habitants de chaque État membre. En 2019, 705 eurodéputés seront élus et non plus 751 comme en 2014. Avec l'entrée en vigueur du Brexit en mars 2019, il n'y aura plus de députés britanniques. La composition du Parlement européen a en ce sens été rééquilibrée pour allouer des sièges supplémentaires à quatorze États membres qui étaient sous-représentés démographiquement. Ainsi, **la France sera représentée par 79 députés, soit 5 de plus que pour la législature 2014-2019, élus pour 5 ans au suffrage universel direct.**

Pour les députés européens

Les lois du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique introduisent de nouvelles mesures pour prévenir les conflits d'intérêts. Tout eurodéputé ne pourra plus continuer une activité de conseil débutée moins d'un an avant son mandat, même celle d'avocat, ni conserver le contrôle d'une société de conseil s'il l'a acquis moins d'un an avant son mandat. La loi interdit également d'exercer une activité de lobbyiste.

Enfin, en vertu des règles de limitation du cumul des mandats, un député européen ne peut plus cumuler son mandat de parlementaire avec une fonction exécutive locale (maire, président de région ou vice-président, etc.). Il peut en revanche conserver un mandat local (conseiller municipal, ou départemental ou régional). Votée en 2014, cette loi s'appliquera pour la première fois en 2019.

Pour plus d'informations :

<http://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr> ↗

<https://what-europe-does-for-me.eu/fr/portal> ↗

<https://www.cettefoisjevote.eu/> ↗

COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Isolation thermique de la Salle des Associations : demande de FAR 2019 et plan de financement

Annule et remplace la délibération n°2018/042

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre au Fonds d'Action Rural (FAR) pour 2019 dans le cadre de son projet d'isolation thermique par les fenêtres et les portes de la Salle des Associations. A cet effet, elle présente le devis de la SARL B. COUTURE (16 route de Levroux 36110 BOUGES LE CHATEAU) d'un montant de 30 222.60 € HT soit 36 267.12 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'établir une demande au titre du FAR 2019
- AUTORISE le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier
- VALIDE le plan de financement suivant :

	Montants en € HT	%
FAR	24178.08	80%
Fonds propres	6 044.52	20 %
Total	30 222.60	100 %

Travaux dans un logement communal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de faire remplacer l'ensemble des huisseries du logement sis 2 rue de la Forge. A cet effet, elle présente le devis de la société SARL Lemoine Pivron d'un montant de 6 356.16 € HT soit 6 705.75 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le devis présenté et après en avoir délibéré :

- charge le Maire de demander un deuxième devis
- charge le Maire d'accepter le devis le moins-disant à même qualité
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement (RPQS) 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport RPQS ci-joint, qui n'amène aucune observation.

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SIAEP Ecueillé - Pellevoisin

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Ecueillé – Pellevoisin, pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce rapport qui amène les observations suivantes :

- perte d'un volume d'eau important (environ 55 000 m³)
- précisions budgétaires concernant le compte annuel de résultat à apporter.

Syndicat des Eaux du Boischaud Nord : élection de délégués

Madame le Maire rappelle que dans sa délibération du 12 juin 2018 n°2018/036, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de fusion des syndicats intercommunaux des eaux d'Ecueillé-Pellevoisin, de Luçay-Faverolles, de Valençay, Villentrois-Lye-Couffy-Châteauvieux. Ces syndicats ont fusionnés en un syndicat unique, distinct des établissements préexistants, à compter du 1^{er} janvier 2019, dénommé « Syndicat des Eaux du Boischaud Nord » (arrêté préfectoral du 3/12/2018). Il convient maintenant d'élire les délégués de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral et des statuts du Syndicat des Eaux du Boischaud Nord (ci-joints) élit :

- Monsieur CHARBONNIER Bernard, délégué titulaire
- Monsieur CHESNET Patrick, délégué suppléant.

Opposition au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes Ecueillé – Valençay au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT et AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Convention d'assistance technique des installations d'assainissement (Station d'épuration et poste de relèvement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention présentée par la SAUR, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de 5 ans, pour un montant forfaitaire annuel H.T. de 1 789 €, somme révisable chaque année.

Redevance due par Orange pour occupation du domaine public – 2019

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'appliquer le montant maximum autorisé. En conséquence, Orange est redevable de la somme de **978.55 euros** pour l'année 2019.

Vote des subventions aux associations locales (en partie)

Associations	2018 (pour mémoire)	2019
BIP TV	50	50
Amicale des Pêcheurs / Heugnes	250	250
Amicale des Pompiers / Heugnes	300	300
Amicale du O'NAHON/ Comité des Fêtes	1600	1600
Association de pêche l'Epinoche /Pellevoisin	50	50
Les Amis du Jeudi	360	360
La Prévention Routière	30	30
U.C.C. Châteauroux	750	750
Association de Chasse de Heugnes	200	200
Association Vélo Club Châtillonnais	50	50
Coopérative Scolaire du RPI Pellevoisin/Heugnes	300	300
Souvenir Français	50	50
Ecurie Berrichonne	300	
Paroisse Notre Dame de l'Alliance		100

Projet de cité scolaire au Collège d'Ecueillé : refus du transfert éventuel des classes de cours moyens

Considérant que l'Inspection Académique proposerait aux communes du secteur d'Ecueillé de transférer tous leurs élèves de cours moyens dans ce collège, il convient de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, vu l'avis défavorable du Comité Syndical du RPI Pellevoisin-Heugnes, et après en avoir délibéré, REFUSE à l'unanimité ce transfert qui videra son école au profit au Collège.

Informations Sapeurs-Pompiers

Le dimanche 20 janvier dernier, les sapeurs-pompiers de Heugnes réalisaient une manœuvre « lot de tronçonnage » combinée à une intervention de « secours d'urgence à personne ».

A cette occasion, Laure et Martin, nos nouvelles recrues originaires de Nantes et installées depuis peu sur la commune, ont participé activement à cette manœuvre, qui leur permet de s'intégrer encore davantage dans notre équipe.

Le scénario, imaginé à partir d'une situation que nous pouvons rencontrer, était le suivant : sur un lieudit de la commune de Selles sur Nahon, un témoin appelait pour prévenir qu'une personne consciente était coincée sous un arbre alors qu'elle réalisait un travail de bûcheronnage dans un champ, au bord d'un cours d'eau.

2 équipes étaient formées, sous la coordination de l'Adjudant-Chef GOILIER, l'une pour réaliser avec prudence le dégagement de l'arbre abattu, en le tronçonnant, l'autre prenant en charge la victime (qui présentait entre autres une fracture ouverte du tibia), en lui prodiguant les premiers soins, dans l'attente de l'arrivée d'une équipe médicale et d'une ambulance.

Chacun ayant parfaitement joué son rôle, et réalisant les gestes attendus, la victime était prise en charge dans de bonnes conditions, prête à être évacuée vers le centre hospitalier dans les meilleurs délais.

La plus grosse difficulté rencontrée ce jour-là : après les fortes pluies de la veille et du matin, le terrain était gras et il a fallu toute la dextérité des conducteurs des 2 véhicules pour accéder au sinistre !

Remerciements à Richard PENIN qui a mis à disposition son champ, son matériel, et donné de son temps pour la réalisation et la mise en place de cette manœuvre !

J.Marc HEBERT

Photos de L. Parola Daniel.



Association sportive de Heugnes : Venez nombreux supporter notre entente
Heugnes/Vicquoise 2 De football au Stade Municipal

Entente Heugnes/Vicquoise 2	Cx Fontchoir 1	Le 3/03/2019 à 15 h
Entente Heugnes/Vicquoise 2	Es Vineuil Brion 2	Le 17/03/2019 à 15 h
Entente Heugnes/Vicquoise 2	U.S. Gâtines 2	Le 24/03/2019 à 15 h
Entente Heugnes/Vicquoise 2	Anjouin As 1	Le 7/04/2019 à 15 h
Entente Heugnes/Vicquoise 2	E Pellevoisin - Argy 2	Le 28/04/2019 à 15 h
Entente Heugnes/Vicquoise 2	Villegouin 1	Le 5/05/2019 à 15 h
Entente Heugnes/Vicquoise 2	Ecueillé Ss 2	Le 12/05/2019 à 15 h
Entente Heugnes/Vicquoise 2	Villentrois 1	Le 19/05/2019 à 15 h
Entente Heugnes/Vicquoise 2	Obterre Fc 2	Le 26/05/2019 à 15 h

Amicale des pêcheurs de Heugnes

Règlement intérieur

Réunis à la Mairie de Heugnes le 24 février 2019, les membres de l'Amicale des Pêcheurs de Heugnes ont établi le présent règlement pour la saison 2019 afin de déterminer les conditions de la pratique de la pêche dans les trois plans d'eau communaux dits « Marchais de la Butte », de « l'Etang de la Biche » et de la « Fosse Blanche ».

Article 1 : la pêche est autorisée dans les trois plans d'eau ci-dessus désignés durant la période du Dimanche 14 avril 2019 au samedi 30 novembre 2019, les MERCREDIS, SAMEDIS, DIMANCHES et JOURS FERIES de 8 heures à 21 heures. Du 1^{er} juillet au 21 septembre, la pêche est autorisée tous les jours sauf le lundi. De l'ouverture de la chasse au 30 novembre, la pêche est ouverte les MERCREDIS et SAMEDIS seulement.

Article 2 : Les pêcheurs pourront obtenir des cartes chez Messieurs **BONNEAU Jean-Claude** (8, rue de la Forge, 36180 HEUGNES), **ASSAILLY Jean** (15, route de Pallau, 36180 HEUGNES), ainsi qu'à l'**Auberge** de Heugnes, et à la **Boulangerie**. Ces cartes devront être prises avant l'action de pêche et pourront être demandées sur les lieux par les responsables de l'Amicale.

Article 3 : Le prix de la carte journalière est fixé à 5 € et autorise son titulaire à pêcher avec trois lignes. Il sera également délivré des cartes pour la saison de pêche au prix de 50 €. Les détenteurs de la carte saisonnière devront se conformer au présent règlement. Pour les enfants, les tarifs sont fixés comme suit :

- Jusqu'à 10 ans, la pêche est gratuite mais autorisée avec 1 ligne seulement.
- Au-delà de 10 ans, le tarif adulte est appliqué.
- Les enfants devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.



Article 4 : Les lignes devront être sous la surveillance constante du pêcheur.

Article 5 : Les prises sont limitées à SIX TANCHES et DEUX CARPES de PLUS DE 1.5 KG. Les carpes amour devront obligatoirement être remises à l'eau ainsi que les carpes de plus de 5 kg. Les prises de carnassiers sont limitées à 2 par journées de pêche. La taille minimale de capture des brochets est fixée à 60 cm. Les black-bass devront être remis à l'eau.

Article 6 : L'Amicale se réserve le droit d'interdire la pêche sur l'un ou l'autre des plans d'eau durant plusieurs jours en cas de problème particulier.

Article 7 : La baignade est formellement interdite dans les trois plans d'eau. L'Amicale décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 8 : Il est interdit de pêcher depuis l'île et l'accès y est formellement interdit.

Article 9 : La pêche « à la cuiller » et toutes techniques assimilées sont interdites.

Article 10 : Les emplacements devront être laissés propres, il est formellement interdit de détériorer les berges. La circulation de tout véhicule est interdite sur la chaussée, sauf autorisation prise par le Président.

Article 11 : Les infractions au présent règlement seront constatées par la Brigade de Gendarmerie d'Ecueillé et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

La fin d'année en photos



Course cycliste « Challenge Départemental des Ecoles de Cyclisme 2018 » organisée le 29 septembre 2018 par le Vélo Club Châtillonnais (Châtillon sur Indre);



Loto du Comité des Fêtes le 10 novembre

Repas du 17 novembre du Comité des Fêtes



Concours de belote de l'Association Sportive de Heugnes : 46 équipes étaient présentes et tout le monde est reparti avec un Lot de cochon. (2 cochons : un de 96 kg et un de 108kg)



Rallye de l'Indre 2018

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00
Téléphone : 02 54 39 01 85
Fax : 09 70 32 43 77
Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr
Site internet : www.heugnes.fr

Relais bibliothèque : 02.54.38.57.22

E-mail:
mediatheque.pellevoisin@orange.fr
Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30
Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Médiathèque d'Écueillé :

02.54.40.59.10
E-mail :
mediatheque.ecueille@orange.fr
Mardi et vendredi
de 15 h 00 - 18 h 00
Mercredi de 10 h 00- 12 h 00
et 15 h 00 - 18 h 00
Samedi de 9 h 00- 12 h 00

Mission Locale Jeunes :
02.54.07.70.00.

URGENCES :

SAUR :	05 87 23 10 00
Pompiers :	18
Gendarmerie :	17
SAMU :	15
Accueil sans abri	115

Brigade de gendarmerie Écueillé

Accueil le lundi de 14 h 00 à 19 h 00 et
le samedi de 8 h 00 à 12 h 00.
Pour toute urgence, composer le 17

Bureau Familles Rurales:

02.54.39.09.27 Permanences :
- Mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à
12 h 00 et de 12 h 45 à 17 h 00 à
Pellevoisin, 5 bis rue Jean
Giraudoux

Conciliateur de Justice :
le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30 à la
mairie d'Écueillé

Bureau de LA POSTE

Horaires:
De lundi au samedi de 9 h à 11 h 20
Dernière levée du courrier à 15 h

Ramassage des ordures ménagères:

Chaque vendredi matin (sauf jour férié
en semaine alors ramassage le samedi
matin).

Horaires de la déchetterie :

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 00.

MSA : s'adresser à Valençay au
02.54.29.46.91

Permanences sociales :

Pour rencontrer une assistante sociale de
la DPDS, prendre rendez-vous au
02.54.00.18.99.

Transport de car l'Aile Bleue :

Service à la demande : 0 800 77 86 21
19 lignes de transport sur le territoire
de l'Indre.

Palmarès du Concours des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuries

Félicitations à.....

Monsieur MOULIN François 1^{ère} catégorie, 1^{er} prix
Madame PLAULT Arlette 1^{ère} catégorie, 2^{ème} prix
Monsieur ROBIN Albert 1^{ère} catégorie, 2^{ème} prix
Madame SOUDET Elisabeth 1^{ère} catégorie, 2^{ème} prix
Madame CHESNET Françoise 1^{ère} catégorie, 3^{ème} prix
Madame MAERTEN Nadine 1^{ère} catégorie, 3^{ème} prix
Monsieur MOULIN Philippe 3^{ème} catégorie, 3^{ème} prix
Madame CHARNY Bernadette 4^{ème} catégorie, 1^{er} prix
Madame GOILIER Carole 4^{ème} catégorie, 1^{er} prix
Madame PASSIN Annick 4^{ème} catégorie, 1^{er} prix
Madame TIXIER Sandra 4^{ème} catégorie, 2^{ème} prix

Horaires OUVERTURE

Déchetterie de Heugnes
Les Féronçais - ☎ 07 70 07 39 93

Lundi 9h à 12h

Vendredi 9h à 12h - 13h30 à 17h

Samedi 9h à 12h - 13h30 à 17h

Déchetterie de Valençay
Les Portes - Route de Luçay-le-Mâle
☎ 06 08 89 81 30

Lundi 14h à 17h

Mardi 10h à 12h

Mercredi 14h à 17h

Vendredi 14h à 17h

Samedi 9h à 12h - 14h à 17h



DIMANCHE 10 MARS

Ecueillé

SALLE DES FETES
14H30
OUVERTURE DES PORTES 13H00

SUPER LOTO

Organisé par l'Amicale des Parents d'Elèves du RPI Heugnes-Pellevoisin

****MINI BINGO****

3 N° : BON D'ACHAT 150€
GRILLE : BON D'ACHAT 100€

2€ le ticket, 5€ les 3, 10€ les 7

****PARTIE SPECIALE****

BON
D'ACHAT DE **200 €**

2€ le carton, 5€ les 3



RESERVATIONS

06.35.18.53.47

ou

06.28.04.50.72

Ne pas jeter sur la voie publique.
Imprimé par nos soins.

SMARTBOX Séjour de 4 jours,

Écran Plat 80 cm,
Entrées au Puy du fou
2 adultes et 2 enfants,

Congélateur coffre,
Ordinateur Portable,
Aspirateur Robot,

Survol de la Brenne, Compresseur 50L,
Valise Multi Outils, Robot Pâtissier,
Multi cuiseur, Centrale Vapeur, Cafetière,
Jambon, Entrées dans les parcs,

Cartes KDOS 20€/30€/50€ et nombreux autres lots...

TARIFS: 1 Carton : 4€
4 cartons : 10€
6 Cartons : 15€
12 Cartons : 20€

Plaque de 6 : 15€
Plaque de 12 : 20€

Les plaques ne sont pas partageables

RÉUNION PUBLIQUE AVEC LA GENDARMERIE

La commune de Heugnes vous propose une réunion d'information publique organisée conjointement avec la gendarmerie sur la mise en sécurité de vos biens.

Nous comptons sur votre présence le :

Mardi 12 mars 2019 à 18h00

à la salle des fêtes de HEUGNES

Les sujets suivants seront abordés :



Protéger vos biens contre les cambriolages :
les bons réflexes, les mesures d'anticipation...

Vous partez : pendant votre absence prenez les bonnes mesures...

J'ai été victime d'un cambriolage : que faire ?

Utilisation frauduleuse de votre carte bleue, escroquerie : comment se protéger ?

Du nouveau à Heugnes :



DECOANTIK
Bureau d'Etudes Techniques &
d'Ingénierie dans le secteur du bâtiment

06 35 53 92 88

24 Place St-Martin 36180 Heugnes
decoantik.fr@gmail.com

- Tous Corps d'Etat
- Prestation décorateur
- Spécialité Loft
- Domotique
- Fibre Optique
- Electricité Générale
- Enseigne Publicitaire Lumineuse

Vous pouvez adresser vos questions au préalable par mail à :

cob.buzancais@gendarmerie.interieur.gouv.fr

LA MAIRIE LOUE :

- Pavillon individuel de 49, 12 m² comprenant : une cuisine, une chambre, une salle de séjour-salon, une salle d'eau, toilettes, dégagement, un garage de 19, 02 m², petit terrain à l'arrière à usage de jardin.
300€/mois
Libre à partir du 3 avril.

ETAT CIVIL

Décès de Monsieur DEPOND Lucien le 23 septembre 2018
Décès de Monsieur GUERIN Daniel le 17 novembre 2018.



Dates à retenir ...

- 3 mars : randonnée des Randonneurs de la Vallée du Nahon
- 10 mars : super loto de l'Amicale des parents d'élèves du RPI Heugnes-Pellevoisin à Ecueillé
- 10 mars : course cycliste Châteauroux-Valençay organisée par l'UCC
- 12 mars : réunion publique avec la Gendarmerie à 18 h à la salle des associations
- 8 mai : commémoration du 8 mai 1945
- 26 mai : randonnées pédestres organisées par le Comité des Fêtes sous l'égide de l'UFOLEP
- 26 mai : élections européennes (de 8 h à 18 h)
- 10 juin : Foire de Pentecôte

« Il était une fois les lieudits de Heugnes »

L'Association Géohistorique d'Information sur le Patrimoine (A.G.I.P.) nous autorise à vous présenter le toponyme de chaque lieudit de notre commune.

LE BOIS CARRE. « Boia », autrefois, signifiait "Noble", "Grand".

Le terme « Boyer » ou « Boïë » est à rapprocher du vieux slave « bolarin, au pluriel: boliare ».

Ce terme se retrouve dans les écrits de Grégoire le Grand (vers 540-604) et probablement emprunté à l'Empire Byzantin. Il trouve des termes de cette origine dans le russe « bolarin » donne « boï, Grand Seigneur terrien » qui a donné aussi « Bolchoï ». On le retrouve dans le turc « boïla » et dans la langue bulgare. On le retrouve également en Pologne avec « Boïarus » (1470). En France, « Le Fort Boyard », avec le suffixe « ard » apparaît vers 1721 comme qualificatif « Vaillant à la Guerre, puissant, célèbre, valeureux ».

Le terme « bois » désigne aussi une futaie plantée ou semée soit des arbres de choix produisant du bois (chêne) destiné à la charpente de neufs (chapelles et navires); les charpentiers de l'époque construisaient des navires, aussi bien que des toitures d'églises (neufs).

Le nom « bois » indique des arbres destinés à la charpente et donc de qualité. Ce mot est d'origine germanique, probablement issue du francique « Bosc » ou « bosk » attesté en toponymie depuis 937. Il désigne un lieu couvert d'arbres d'où les expressions : « faire sortir le loup du bois » et « au coin du bois ». (Dictionnaire Historique de la langue française, Robert, sous la direction d'Alain Rey, juillet 2003).

Le terme désigne un terrain couvert d'arbres d'où les expressions en français « sortir du bois » et « se mettre à couvert ».

C'est une antique villa et un fief au Moyen-âge. Ce fief de La Carrée possédait le colombier circulaire (XVIII^{ème}) au 17 rue Jeanne-Hachette, renfermant 1495 boulins.

La maison commune sur le modèle romain était de forme carrée. C'était l'antique « Forum » où se réunissaient les habitants pour entendre les sentences ou les décrets du gouvernement de la ville libre (« commune »). C'était un « palais de justice ».

Il semble qu'il existait un village "libre" de marins (Mariniers), les boisseliers, les Picards (Tailleurs de pierre), les pelletiers (Fourreurs), aussi regroupant d'autres corporations. Il semble que cette maison carrée soit ancienne. (Romaine). (Cf. La Maison Carrée, Ingrandes sur Vienne (86); La Grange Carrée, Archigny (86); La Carrée, Saché(37) ; La Carrée, La Ville aux Dames (37); La Carrée, Tours-Nord (37); Le Bois Carré, Heugnes (36)).

LES DOUCES C'est le lieu d'un ermitage.

Les « Doux » désignent des hommes de Dieu qui ont le pouvoir de guérir et de soulager les douleurs (qui donnent des douceurs ou des grâces célestes). Ces derniers se tenaient probablement près d'une ré ou d'un ris (petit ruisseau). (Cf. Les Doumées, Artannes (37); Bois de Doussay, Les Doutardes, Doussay (86); Les Doubleaux, Leigné sur Usseau (86); Ridou, Leugny (86); Les Redoux, Lésigny (86); Les Doux, Luzé (37); Le Doux des Roches, Ridou, Mairé (86); Bois Bardoux, Petit Pressigny (37); Dolmen de Doulx, Les Doux, Pussigny (37); Les Doux, Saint-Epain (37); Les Bardoux, Saint Hippolyte (37); Les Doux, Thilouze (37); Les Rouadoux, Verneuil sur Indre (37); Les Doumées, Epeigné les Bois (37); Bois de Doux, Antogny-le-Tillac (37); La Doussinière, Saint-Médard (36); Les Douces, Heugnes (36)).

LA VIGNOLERIE C'est une possession des Douces.

Les vignes furent importées par les romains. Ce fut le Général Lucculus qui planta les premières vignes avec sa légion romaine et les cerisiers apportés d'Asie Mineure de la région de Césaronte. (Cf. La Vieille Vigne, Mairé (86); La Vignolerie, Heugnes (36)).

Ces vignes sont destinées à faire du vin pour les lieux d'accueil de voyageurs. (Cf. Les Vignots, Cussay (37); Le Vigneau, Saint Gervais les Trois Clochers (86); Les Vignaults, Colombiers (86); Le Vignau, Courcoué (37); Le Vignau, Braslou (37); La Vignolerie, Heugnes (36)).

Dans les jardins normands, sorte de terre surmonté d'une treille de vigne, dédiée primitivement au dieu de l'antiquité Bacchus, à cause de l'alcool de ce vin qui engendrait le plaisir et la folie.

"Vigneaux" désigne la vigne plantée dans un haut-Lieu de religion païenne.

Les « Vigneaux » correspondent probablement à un vignoble de l'Archevêché de Tours. (Cf. Les Vigneaux, Preuilly sur Claise; Vignes de Messe, Les Vignaux, Ferrière-Larçon (37); Le Vigneau, Saint Gervais les Trois Clochers (86); Le Vignau, Le Vigneau, Betz le Château (37); Les Vignolets, Cussay (37); Le Vignau, Braslou (37); La Vignolerie, Heugnes (36)).

« Airies » ou la terminaison « érie » vient du francique et signifie la présence d'une garnison de 50 hommes armés de lances. Sous l'empire romain, une escouade était dix soldats romains armés de lances commandée par un Décurion.

LES CHATAIGNIERS Les châtaigniers étaient considérés à l'époque médiévale comme un don du ciel et appelés "les arbres à pain". On fumait les châtaignes pour les conserver. Le fumage durait pendant plusieurs jours à feu continu. En cette période de famine et de guerres, le pain fait avec la farine de châtaigne (« polenta ») constituait une importante ressource de nourriture.

Il semble même que ici "Les Chasteigners" soit un fief de robe et d'armes surveillant les précieux arbres à pain, peut-être le berceau des Chasteigners, maison des seigneurs de Preuilly et de La Roche-Posay et évêques de Poitiers.

Au Moyen-âge, les charbonniers utilisaient le bois de châtaigner pour faire du charbon de bois. Ils construisaient des fours fermés en terre et laissaient se consumer le bois. On fabriquait le charbon de bois en enterrant des fagots de châtaigner sous des buttes de terre avec une cheminée centrale. Ces monticules fumaient pendant plusieurs jours, puis on rassemblait les morceaux de bois carbonisés dans des sacs, vendus aux habitants des alentours, avant l'hiver. Ces hommes des bois vivaient le reste du temps de

baies sauvages et de racines, mais aussi de chasse et de rapine. (Cf. Les Charbonneries, Dangé-St-Romain (37); La Glomettrie, St-Senoche (37); La Charbonnerie, Cussay (37); La Charbonnerie, Beaulieu lès Loches (37); Les Chataigniers, Heugnes (36)).

Leur saint patron était Saint Laurent, ce martyr brûlé vif à Rome en 258 sur un grill. Les châtaigniers fournissaient aussi la « farine de châtaigne » et s'appelaient des « arbres à pain ». (Cf. Les Brûleaux, Eves le Moutier (37); Les Brûlées, Le Louroux (37); Les Brûlots ou Les Brûlés, Saint Senoch (37); Les Grands Brûlis, Mairé (86); Les Chataigniers, Heugnes (36)).

La farine de châtaigne constitue encore la base de l'alimentation chez les cévenols dans le Midi de la France ; en Italie, on mange la « polenta » à base de farine de châtaignes. A l'époque médiévale, avec les grandes famines, le châtaigner était considéré comme un don du ciel et appelé "L'arbre à pain" ou "L'arbre de vie". Rien d'étonnant que la tradition paysanne en fit un nom de lieu dit "sacralisé" et gravé dans toutes les mémoires poitevines et tourangelles, attachées à leur terroir. On récoltait les châtaignes et on les faisait fumer à feu continu pendant plusieurs jours. Enfin on les frappait pour les décortiquer dans des sacs de chanvre humides jusqu'à dix fois par jour. Les châtaignes débarrassées de leurs enveloppes, on les réduisait en poudre fine au moulin à bras. Ces opérations prenaient plusieurs mois et bien des efforts. (Cf. Les Chataigniers, Heugnes (36)).

D'après les notes de Monsieur BOURDY Christian.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT POUR LE TRAIN TOURISTIQUE ET HISTORIQUE DU BAS-BERRY

Samedi après-midi 9 février 2019, la Société pour l'Animation du Blanc-Argent (SABA) et le Syndicat Mixte pour la Valorisation du train touristique ARGY-VALENCAY ont organisé une rencontre avec les personnes intéressées par le projet de développement ferroviaire.

Cette manifestation faisait suite à diverses réunions tenues entre le 17 novembre 2018 et le 26 janvier 2019 dans 5 villes qui environnent la voie ferrée métrique, à savoir CHÂTILLON-SUR-INDRE, VALENCAY, ECUEILLE, CHABRIS et pour terminer provisoirement cette campagne, BUZANCAIS.

Une trentaine de personnes ont répondu favorablement à ECUEILLE.

Au programme de cet après-midi :

- Accueil des personnes et rapide genèse du projet du train touristique et historique.
- Découverte des installations, des infrastructures, du matériel roulant.
- Déplacement d'ECUEILLE à HEUGNES par Autorail.
- Accueil en gare d'HEUGNES, vidéo-projection et pour terminer cet après-midi une collation a été offerte par la SABA à l'ensemble des participants.
- Voyage retour vers ECUEILLE.

Bien-sûr, des adhésions ont été enregistrées à cette occasion.

Belle réussite que cette campagne de recrutement et opération à refaire régulièrement.

Par ailleurs, le parc de l'association s'agrandit avec l'arrivée en gare d'Ecueillé le mercredi 20 février 2019 de deux autorails X240 construits dans les années 1980.

L'un porte de nom de Romorantin Lanthenay et l'autre le nom de Valençay.

